

# UNAFAM ESSONNE

## Bulletin d'informations



*Un autre regard*

Une Association de  
Familles au service  
des Familles

### EDITORIAL

Cette année 2012 devrait être une étape importante pour nos proches et pour leur famille ; courant de l'année 2011 en effet des modifications importantes sont intervenues dans le domaine des soins et du médico-social :

La loi du 5 juillet 2011 qui remplace l'Hospitalisation sans consentement par un dispositif de Soins sans consentement prévoyant notamment la possibilité d'un programme de soins qui a pour objectif d'améliorer sensiblement le suivi des prises en charge ambulatoires.

La mise en place d'une gouvernance régionale de la santé, incluant désormais le champ médico-social, via les Agences Régionale de Santé (ARS) avec l'institution des Conférences Régionale de Santé (CRSA) comprenant des professionnels du soin, du médico social, divers institutionnels et des représentants des usagers et se déclinant au plan départemental par des Conférences de territoires (CT).

Enfin trois rapports ont été publiés courant de l'année 2011, le premier de l'IGAS sur la prise en charge du handicap psychique, le second du Haut Conseil de la Santé Publique sur le précédent plan Psychiatrie et Santé Mentale 2005-2008, enfin en décembre de la même année, la Cour des Comptes a rendu un rapport sur l'organisation des soins psychiatriques.

Tous ces rapports convergent sur la nécessité de la coordination entre les divers intervenants du soin, du médico-social et du social autour du parcours de vie de la personne ; cette demande formulée depuis des années par l'unafam devrait enfin être prise en compte

En effet le nouveau Plan Psychiatrie et Santé Mentale, en cours de finalisation, place ce principe de transversalité comme l'une de ses priorités

L'Unafam est présente dans le Comité d'orientation de ce plan pour y faire entendre la voix des usagers ainsi que la reconnaissance du rôle incontournable des aidants naturels, c'est à dire essentiellement des familles afin d'obtenir la réalisation de dispositifs de soutien, d'aide, d'information, de formation adaptés à leurs besoins.

Cette année également nous allons participer à l'élaboration du nouveau schéma départemental en faveur des personnes handicapées. (voir l'article page 7 et les questionnaires ci-joint).

Denys PRIOLET



Réunion annuelle  
des Adhérents

Sommaire:	Page
- Réunion annuelle des adhérents.....	2 à 3
- Rencontres conviviales à Etampes.	4
- Dernière Balade 2011.....	5
- Les GEM dans l'Essonne.....	6
- Schéma départemental en faveur des personnes handicapées.....	7
- Projets et réalisations à l'EPS Barthélémy Durand.....	8
- Ouverture d'une Maison des adolescents et d'un Service d'accueil de jour.....	9
- Semaine Santé Mentale (SISM).....	9
- Rencontres entre des Familles et des Soignants.....	10
- Commission CRUQPC.....	11
- Permanences, représentation et composition du bureau .....	12

**à vos agendas**



**Samedi 10 mars à 9h30**  
**Réunion Familles Soignants**  
**Hôpital Barthélémy Durand à Etampes**

**Du 12 au 18 mars**  
**La SISM en Essonne**  
**Voir programme envoyé à part**

**Dimanche 18 mars**  
**1ère balade 2012 en bord de Seine**  
**rdv : 14h00 Gare Evry Val de Seine**

## Réunion annuelle des adhérents à Massy

Une centaine d'adhérents se sont retrouvés le 19 novembre dernier à la Maison de la Formation et de l'Emploi de Massy pour la réunion annuelle de l'UNAFAM 91. Nous utilisons cette salle pour la première fois ; nous en avons apprécié le caractère chaleureux et convivial, même si nous avons eu un peu de mal à trouver des chaises pour tout le monde !

Après une rapide présentation des activités de l'association au cours de l'année 2011 par notre président délégué Denys PRIOLET et par la coordinatrice de l'équipe des accueillants Josiane RAMEL, la parole a été donnée au Docteur Marie-Hélène LEMAIRE (chef du secteur G03) puis au Docteur Jean-Pierre KORWIN



(chef du pôle psychiatrie adultes à l'EPS Barthélémy Durand) pour une présentation de la nouvelle loi relative « aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ».



Vous pouvez vous reporter au bulletin précédent (p 4 à 8) où nous vous avons expliqué la teneur de cette loi et ses incidences dans la prise en charge de nos proches. Les deux intervenants nous ont d'abord expliqué que la comparution devant le Juge peut avoir un effet bénéfique : il est important, pour une personne dans le déni de sa maladie, d'entendre quelqu'un d'autre que sa famille ou le psychiatre lui dire que son hospitalisation est légitime et qu'elle va lui permettre d'aller vers un mieux-être. Puis, par des exemples concrets, ils nous ont montré la charge de travail supplémentaire, à moyens constants, induite par cette loi : 5 certificats médicaux au cours des 15 premiers jours, les 3 premiers devant être rédigés par des médecins différents, organisation du mercredi, jour où tous les patients devant comparaître sont convoqués au TGI d'Evry et doivent donc être accompagnés... Ils ont insisté aussi sur l'importance de la procédure : si les certificats ne sont pas rédigés comme

ils doivent l'être, une hospitalisation même justifiée peut être levée, la logique de la justice n'étant pas la même que celle de la psychiatrie... Jusqu'à présent, ce type de situation reste marginal, mais il faut une grande vigilance dans la préparation des dossiers pour éviter des rejets par le JDL.

Cette présentation a suscité beaucoup de questions dans la salle : dans leur majorité, elles n'ont pas porté directement sur la loi et son application ; elles ont plutôt mis en évidence les préoccupations essentielles des familles.

Parmi celles-ci, il faut retenir : comment faire en sorte qu'une hospitalisation, même sous contrainte, se fasse autrement que dans l'urgence et souvent dans la violence ? Quand comprendra-t-on que les SAMU doivent disposer d'au moins un psychiatre ? Plusieurs familles ont aussi témoigné dans ce sens en évoquant des cas particulièrement douloureux.

**Pour conclure à propos de cette première partie, il faut rappeler une nouvelle fois que la mise en place de « SAMU psychiatriques » ou d'équipes mobiles de psychiatrie reste une des principales attentes des familles.**

Après une courte pause, Otto KLAUSECKER - initiateur du Groupe « Protection financière d'une Personne Handicapée (PH) » constitué en mars 2011 et qui regroupe actuellement 15 bénévoles - a rappelé que les réflexions en cours visent à la fois, à :

- optimiser la gestion du patrimoine et à assurer le logement de la PH,
- assurer la protection financière de la personne handicapée, notamment au décès des parents.

Le Groupe a aussi entrepris d'élaborer un « Livre blanc » sous forme de **fiches pratiques** mises à disposition des familles sur Internet et disponibles sur le site unafam91 et il vient de mettre en place, au siège de l'UNAFAM à Palaiseau, une « permanence d'accueil sur rdv » qui sera assurée par un bénévole du groupe afin de répondre aux questions relatives à la protection financière de la PH.



Après cette présentation, Frédéric HILD,



consultant en Gestion de Patrimoine (Cabinet JIMINY CONSEIL), a abordé successivement : l'optimisation du patrimoine de la PH, la transmission du patrimoine des parents, les mesures de protection de la PH.

**Au titre de l'optimisation du patrimoine d'une PH**, il s'agit, pour l'essentiel, de lui assurer un revenu complémentaire sans réduire pour autant le montant de son AAH (Allocation pour adulte handicapé) et que pour y parvenir deux formules sont à privilégier :

- la rente survie : contrat d'assurance prévoyance souscrit par les parents qui consiste, à partir des primes versées par eux, à assurer un capital ou une rente viagère au bénéficiaire exclusif de la PH,
- l'épargne handicap : contrat d'assurance-vie qui bénéficie d'avantages particuliers par rapport à un contrat ordinaire (notamment au niveau de la fiscalité), souscrit par la PH elle-même pour une durée minimum de 6 ans, et dont la sortie peut se faire soit sous forme de capital versé soit sous forme de rente viagère.

La rente viagère est à privilégier dans les deux cas, surtout lorsque la PH est dans une structure d'accueil financée par le Conseil Général, car, outre qu'elle assure un revenu pérenne, elle ne peut pas faire l'objet d'une récupération au titre des frais d'hébergement et d'entretien engagés.

Pour bénéficier de ces deux contrats, il suffit, d'après le Code Général des Impôts art.199septies § 1 et §2, que la personne qui souscrit ou est bénéficiaire « soit dans l'incapacité d'exercer, dans des conditions normales de rentabilité, une activité professionnelle ». L'obtention de la carte d'invalidité n'est donc pas nécessaire.

Pour éviter une réduction de l'AAH, suite à l'obtention par la PH de revenus complémentaires autres que les rentes viagères liées à la rente survie ou à l'épargne handicap, il faut privilégier les revenus défiscalisés d'épargne (livret A, jeune, livret d'épargne populaire).

En effet les revenus non défiscalisés (tels que revenus de valeurs mobilières, revenus d'un patrimoine locatif), qui font l'objet d'une déclaration d'impôt, réduisent le montant de l'AAH.

Au niveau immobilier, privilégier l'investissement dans la résidence principale de la PH.

**En cas de transmission de patrimoine**, pour éviter, qu'au décès des parents les ressources de la PH et notamment l'AAH ne soient réduites, ou dilapidées rapidement, il est préconisé de prendre les mesures préventives suivantes :

- si la PH hérite de valeurs mobilières et / ou d'un patrimoine immobilier locatif ; s'en débarrasser au plus vite en plaçant les nouvelles ressources obtenues dans l'épargne handicap ou dans l'achat d'une résidence principale,
- par testament, les parents peuvent subordonner l'héritage à des conditions de emploi afin notamment d'éviter la dilapidation toujours possible de l'héritage par la PH.

**Enfin, pour gérer la succession et/ou pour protéger le patrimoine** de la PH, des mesures de protection juridique peuvent être prises : tutelle, curatelle simple ou renforcée, mandat de protection future.

A l'issue de cet exposé qui a fait l'objet d'une écoute attentive, les questions posées ont porté sur les thèmes suivants :

- comment assurer un mandataire pérenne pour la protection juridique et l'aide à la gestion financière de la PH au décès des parents ou si ceux-ci n'ont plus la capacité de gérer le patrimoine financier de la PH ?
- quid en cas de donation partage d'un bien immobilier en faveur de la PH ? A cet égard, M. HILD a rappelé que la nue-propriété du bien, parce qu'elle ne produit aucun revenu, n'impacte pas l'AAH. En revanche la donation en pleine propriété peut entraîner des revenus imposables liés soit à la location (loyers) soit à la vente (plus-values) qui réduiront le montant de l'AAH.

## Rencontres conviviales à ETAMPES

Les rencontres d'Orsay (4<sup>e</sup> samedi du mois à 14 h 30), Savigny (4<sup>e</sup> samedi du mois à 16 h), Crosne (3<sup>e</sup> samedi du mois à 16h30) ont repris depuis la rentrée.

Dans le même esprit, une rencontre conviviale va débiter à Etampes, ouverte à tous les proches de personnes en difficulté psychique, grave ou légère, handicapante ou non. Il sera possible d'aborder librement des thèmes de discussion souhaités par chacun, par exemple :

- Actualités entendues ou lues sur la maladie psychique,
- Soucis de toutes sortes (quotidiens, administratifs, questions de prise en charge, relations avec les services sociaux, la MDPH, les CMP, l'école, les services de police, les urgences...),
- Débats faisant suite aux témoignages sur des situations vécues,
- Incidence de la maladie sur les autres membres de la famille,
- Peut-on parler de la maladie dans l'environnement extérieur ?
- Comment sortir de l'isolement ? Se ressourcer, se sentir mieux armé face aux moments difficiles ?
- Quelles évolutions institutionnelles souhaitons-nous ?

**Rendez-vous le 4<sup>e</sup> lundi de chaque mois à 18 heures, 1 rue Neuve Saint Gilles à Etampes (près de la place Saint Gilles)**

## Merci Prospect

oooooooooooooooo

*Lorsque je me suis inscrite au stage « Prospect Familles », je n'imaginai pas tout ce qu'il pourrait modifier dans mon attitude face à la maladie de mon fils.*

*Certes, je cernais bien mes attentes, je voyais bien que je n'arrivais pas à faire face dans certains cas ; mais, avec mon fils, je n'osais pas aborder les problèmes liés à sa maladie.*

*Le travail de réflexion que nous avons mené tous ensemble, guidés par Maryannick et Claire, nous a fait découvrir des potentialités dont nous ne soupçonnions pas la présence en nous. Chacun des membres du groupe a pu exprimer son ressenti, évaluer ses souffrances et ainsi mieux poser les problèmes à résoudre dans ses relations avec le malade ou le corps médical. Maryannick et Claire nous ont aidés à découvrir les réponses ou à proposer les solutions permettant à chacun de nous de reprendre du souffle, voire de l'espoir.*

*Quelque temps après la fin du stage, j'ai réussi à parler avec mon fils des aspects de sa maladie et il a enfin accepté de déposer une demande d'AAH (jusqu'à là il ne se voyait pas malade) ; depuis, nos relations se sont améliorées progressivement ; sa santé et la mienne sont meilleures et je souhaite de tout cœur qu'il en aille de même pour les autres membres du groupe.*

*Un grand merci à Maryannick et à Claire pour leur dévouement.*

*J. Bellair*



## UNE BALADE PARISIENNE POUR CLÔTURER LA SAISON 2011

**Dimanche 20 novembre 2011**, 35 personnes sont réunies devant le jardin du Luxembourg. Le record de fréquentation des balades est battu !

A 10h30, le groupe s'ébranle en direction du **Jardin des Plantes** pour une petite traversée d'ouest en est de Paris ; après des rues ou des places portant des noms qui rappellent la dureté des temps anciens - **contre escarpe, estrapade** – il parvient au bout de la rue Rollin qui débouche, par un escalier en surplomb, sur la rue Monge. En face, au n°47 de cette dernière, un passage conduit vers les arènes de Lutèce. Une halte est prévue pour découvrir ce vestige de la période Gallo-Romaine, édifié du 1er au 3ème siècle. Assis sur les derniers gradins de **Pamphithéâtre**, mis à jour en 1870 lors de la construction d'un dépôt par la compagnie des omnibus, les marcheurs profitent des commentaires éclairés de leur guide, Nicole Bourdoncle.



La balade se poursuit au **Jardin des Plantes**, vaste domaine appartenant au Muséum national d'histoire naturelle dont l'origine se situe en 1635 sous Louis XIII, puisqu'il est l'héritier du jardin royal des plantes médicinales. Au sommet du tertre nommé le « **Grand Labyrinthe** », se trouve un kiosque conçu par Verniquet et appelé « **La Gloriette de Buffon** » qui constitue la plus ancienne architecture métallique de Paris. En contrebas, une succession d'arbres historiques plantés par des personnages ayant marqué l'histoire du jardin s'offre au regards des visiteurs : érable planté en 1702 par Tournefort, cèdre du Liban planté en 1734 par Jussieu ...

Il est déjà 12h30 ; le groupe arpente rapidement la grande perspective au milieu des parterres à la française pour rejoindre la **Grande Galerie de l'Évolution** et se dirige ensuite vers la rue Poliveau où se trouve un restaurant au nom doublement évocateur « **La traversée de Paris** » (1).



L'après-midi, le groupe s'est dédoublé : certains ont visité les grandes serres du **Jardin des Plantes** alors que d'autres ont préféré visiter la **chapelle Saint-Louis**.

Au total, après le froid vif du matin, ce fut une belle journée ensoleillée, culturelle, conviviale et délassante.

Merci infiniment à nos deux guides, Nicole Bourdoncle et Philippe Richard.

(1) - dans le film réalisé par Claude Autant-Lara, la charcuterie tenue par Louis De Funès est située dans cette rue.



## Les Groupes d'Entraide Mutuelle dans l'Essonne - GEM

**Le GEM est une structure indépendante organisée en « association loi de 1901 » composée essentiellement de personnes fragilisées par des troubles psychiques.**

Le but poursuivi est de rompre l'isolement et l'exclusion sociale dont souffrent nos proches en créant des liens sociaux réguliers entre pairs et avec le reste de la cité.

La caractéristique principale des GEM, dont l'accès est libre, est de responsabiliser leurs adhérents et de favoriser leur autonomie en leur confiant l'organisation interne dont ils peuvent fixer librement les modalités. Toutefois, compte tenu de la fragilité des personnes en situation de handicap psychique, le GEM doit être parrainé par une association dotée d'une compétence gestionnaire qu'elle met à sa disposition ; le but ultime étant que le GEM parvienne progressivement à s'autogérer. Les projets de création de GEM sont soumis à l'Agence Régionale de Santé ; à partir du moment où la création d'un GEM a été autorisée, il bénéficie d'une enveloppe annuelle de 75.000 euros versée par l'ARS, ce qui lui permet de payer le loyer du local et le salaire d'un animateur. Le GEM peut chercher des financements complémentaires auprès des instances locales ou des donateurs.

Les activités organisées sont très variées : simples échanges, ateliers thématiques (informatique, photo, tricot, cuisine, peinture...), réunions festives, sorties en tous genres, activités sportives... Elles sont définies librement par les adhérents.

Il y en a actuellement 4 :

- **Le Café curieux**, 2bis rue Colas à Morsang-sur-Orge : il est parrainé par l'association « les Temps mêlés » ; tel : 01 69 04 21 59 <http://leblogducafecurieux.blogspot.com>
- **Intersection 1**, 10 avenue de la République à Sainte-Geneviève-des-Bois : il est parrainé par l'ALVE tel : 01 69 25 15 49 <http://intersection91.canalblog.com>
- **Intersection 2**, 1 rue Neuve Saint Gilles à Etampes : il est lui aussi parrainé par l'ALVE tel : 06 69 36 04 00 <http://gemetampes.canalblog.com>
- **L'Entracte**, 38-40 avenue Jean Jaurès à Palaiseau : il est parrainé par l'association « Point vert » tel : 06 48 74 29 24 <http://gempalaiseau.blogspot.com>

Un cinquième GEM a obtenu l'accord de l'ARS en décembre ; il n'a pas encore d'adresse mais il sera installé à Evry et l'ALVE le parrainera.

***N'hésitez pas à leur rendre visite : ce sont des lieux extraordinaires !***



## Schéma départemental en faveur des personnes handicapées

Dans l'Essonne, comme dans tous les autres départements, 2012 sera l'année de l'élaboration du **Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées**.

Ce schéma définit les orientations pluriannuelles et le programme associé d'actions en faveur des personnes handicapées pour le département de l'Essonne pour la période 2012-2017.

A partir d'une analyse des besoins et des ressources disponibles, il vise à favoriser l'intégration de la personne handicapée dans la ville, améliorer son quotidien et diversifier le dispositif d'accueil (prévoir la réalisation de nouvelles structures,...).

Son élaboration, avec l'aide d'un consultant extérieur, va se décliner en trois étapes :

- La première étape consiste en un **bilan du schéma précédent (2007-2011)**: analyse de la situation des personnes handicapées du département, état des lieux de l'offre sociale et médico-sociale à destination des personnes handicapées dans le département.

- La deuxième étape consiste en une **large concertation** afin de définir les besoins à réaliser au travers de réunions et ateliers de travail avec l'ensemble des acteurs concernés par le schéma départemental.

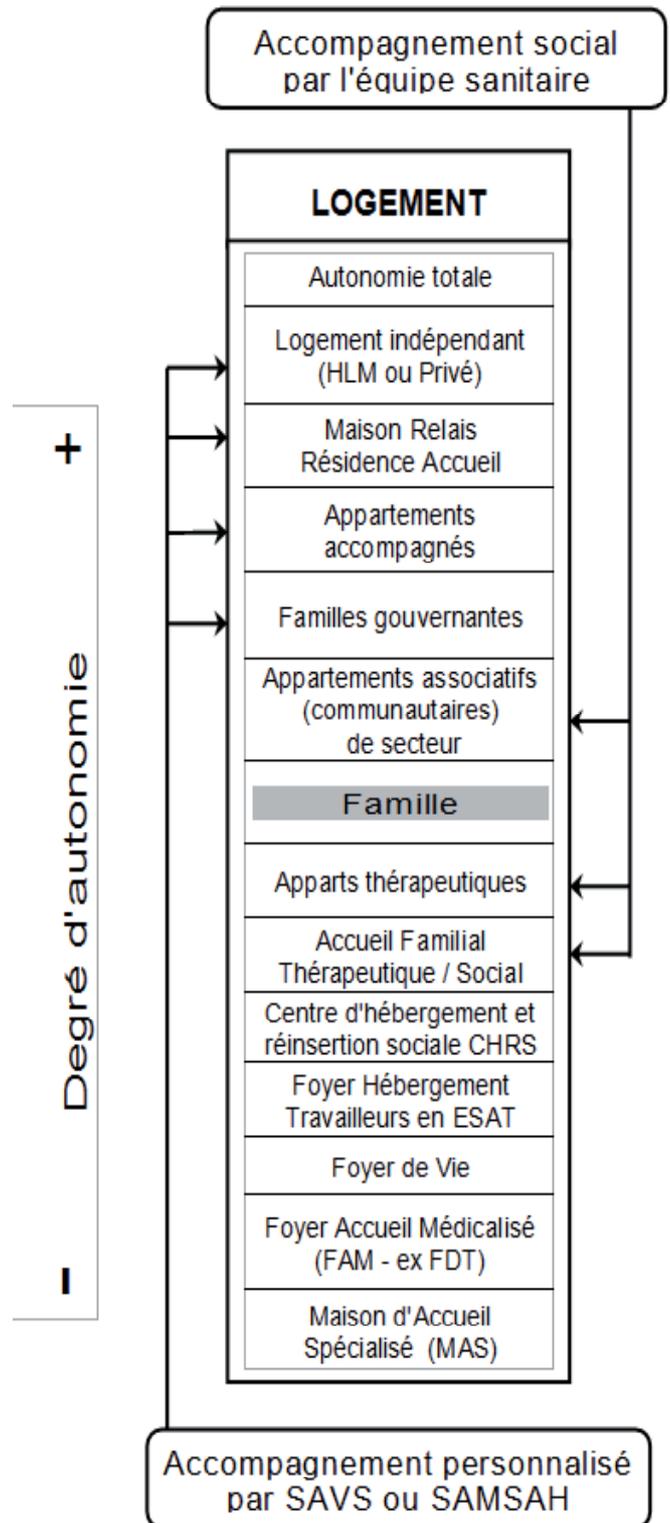
- La troisième étape doit permettre l'élaboration **des propositions** (et d'un document final).

L'Unafam va participer activement à l'élaboration de ce schéma et mettre à profit la phase de concertation pour faire connaître les besoins des handicapés psychiques et de leurs familles. **Afin de bien cibler vos besoins et ceux de vos proches, d'avoir des arguments chiffrés pour étayer nos demandes, nous demandons votre participation. N'hésitez pas à répondre à notre enquête en complétant et en nous renvoyant rapidement les tableaux qui vous sont proposés en annexe.**

Pour vous permettre de renseigner objectivement ces tableaux nous vous rappelons ci-contre les principales structures existantes.

### ACCOMPAGNEMENT et LOGEMENT ADAPTES

La disposition d'un logement, ou d'un hébergement adapté, est essentielle pour la vie dans la cité d'une personne en situation de handicap psychique. Outre la continuité des soins, il est aussi important d'assurer un accompagnement social adapté. Celui peut être assuré par un SAVS ou mieux par un SAMSAH si une aide importante à domicile s'avère nécessaire.



*Le suivi médical est assuré dans tous les cas*

## Projets et réalisations à l'EPS Barthélémy Durand

○○○○○○

Lundi 5 janvier s'est déroulée à Sainte-Geneviève-des-Bois, sur le site de Perray-Vaucluse, une manifestation au cours de



laquelle a eu lieu l'inauguration d'une Unité d'hospitalisation de crise pour adolescents et la pose de la première pierre de la structure permettant la relocalisation à Sainte-Geneviève-des-Bois des unités d'hospitalisation de 5 secteurs de psychiatrie du nord de l'Essonne (site de « BD sur Orge »).

Ces évolutions sont de bonnes nouvelles pour les familles qui étaient, jusqu'à présent, bien démunies en cas d'urgence et de crise aigüe d'un adolescent ainsi que pour les familles et les malades adultes dont le lieu de soins se rapproche de leur lieu de vie.

**L'Unité d'hospitalisation de crise pour adolescents** va accueillir ses premiers patients (adolescents de 13 à 18 ans environ) début février. Cette structure de 10 lits, ouverte 24 heures sur 24, 365 jours par an peut recevoir les adolescents en crise de l'ensemble du département.



**La Structure permettant la relocalisation des unités d'hospitalisation du nord de l'Essonne** comportera 125 lits. Elle permettra, en 2013, de rapprocher les patients adultes originaires de Sainte-Geneviève-des-Bois, Longjumeau, Savigny, Viry-Chatillon, Grigny, Draveil, Athis-Mons et Juvisy près de chez eux. Ce projet permet d'avoir une psychiatrie ouverte sur la ville, proche du lieu de vie des patients et des structures sanitaires (CMP), sociales et médico-sociales qui les accompagnent hors de l'hôpital.



L'EPS Barthélémy Durand a également entamé la construction d'une **MAS (Maison d'Accueil Spécialisée)**, structure médico-sociale permettant la mise en place d'un dispositif d'accueil et de soins destiné aux patients qui sont hospitalisés faute de structures. 60 places (42 places temps plein pour des patients de Barthélémy Durand, 15 places pour le public extérieur et 3 places en accueil temporaire) sont prévues, pour une mise en service début 2013.

Barthélémy Durand a également contribué à la mise en place d'une **maison des adolescents** qui a pour mission l'accueil, l'écoute, l'information des adolescents et de leur famille. Elle fonctionne depuis septembre 2011. L'accueil étant assuré, pour l'instant, à Sainte-Geneviève-des-Bois, Orsay et Etampes.

## Ouverture d'une Maison des adolescents

Cette nouvelle structure essonnoise a pour vocation :

- d'assurer l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation des adolescents et de leurs familles,
- de constituer un pôle ressources de toutes les données relatives aux prestations intéressant le domaine de l'adolescence.

Dans un prochain bulletin, qui paraîtra en juin prochain, nous relaterons les termes de l'entretien que nous allons avoir avec les coordinatrices de cette structure pour mieux expliciter son rôle et les services qu'elle peut proposer aux adolescents et à leurs familles.

Maison des Adolescents 91  
7, rue Paul Langevin  
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois  
Tél : 01 60 15 26 22  
Courriel : mda@eps-etampes.fr  
www.maisonadolescents91.org

## Ouverture d'un Service d'accueil de jour

La résidence du Dr Jules FALRET, Foyer d'Accueil Médicalisé à Draveil, annonce l'ouverture de 12 places d'accueil de jour. Ce service a pour objectif de restaurer ou maintenir le lien social et il est envisagé comme une passerelle entre le lieu de soin et le domicile et/ou comme un relais pour les familles.

La personne accueillie peut participer aux activités en interne et aux sorties culturelles proposées deux fois par semaine. La fréquence de son accueil sera à convenir lors de l'entretien d'admission.

Résidence du Dr FALRET  
Foyer d'Accueil Médicalisé  
39, Avenue de l'Europe  
91210 DRAVEIL  
Tél : 01 69 39 24 50



## La Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) en Essonne

Prévue du 12 au 18 mars 2012, avec pour thème « Culture, Société et Santé Mentale », cette semaine va nous permettre de collaborer avec les villes de **PALaiseau, MORSANG/Orge, les ULIS et SAVIGNY/Orge** pour proposer différentes manifestations en lien avec la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.

Pour l'UNAFAM, les municipalités ont en effet un rôle essentiel à jouer tant pour instaurer dans leur communauté une dynamique d'entraide et de solidarité citoyenne en faveur des handicapés que pour favoriser une synergie entre les différents contributeurs locaux potentiels (gestionnaires de lieux de vie, d'accompagnement social ou d'accueil, animateurs d'espace d'expression ou d'entraide mutuelle, ...).

**Le programme détaillé de ces diverses manifestations vous a déjà été adressé récemment ; nous espérons vivement que vous serez nombreux à y assister.**

## Rencontres d'information et d'échanges Familles / Soignants à l'EPS Barthélémy Durand



C'est sous le signe positif et encourageant d'une affluence de plus en plus importante que s'est déroulée le 26 novembre dernier, dans la salle des conférences de l'EPS Barthélémy Durand, la cinquième rencontre d'information et d'échanges entre soignants et familles d'usagers.

Etaient réunis une équipe pluri professionnelle (soignants, assistante sociale, cadres administratifs), des familles de patients en cours d'hospitalisation ou en soins ambulatoires, d'autres professionnels et 3 représentants de l'UNAFAM.

La réunion, animée par un médecin psychiatre, fut très dense et très riche. Elle a permis de mettre en exergue l'avancée majeure de la loi du 5 juillet 2011, les points forts, mais aussi quelques points faibles, et les ajustements nécessaires. De nombreuses autres questions complétèrent le débat : éducation thérapeutique du patient, médicaments, crise du week-end, prise en charge sociale, traumatisme de la maladie, avancées médicales, saisine de la CRUQ (sur ce sujet, voir article ci après).

Un compte-rendu détaillé est à la disposition des personnes intéressées.

**La prochaine réunion se tiendra le samedi 10 mars.**

Elle se déroulera de façon un peu différente :

- accueil à partir de 9h30 autour d'un café
- 10h : 2 exposés par un médecin (l'un sur la prise en charge de la crise, l'autre sur l'observance du traitement)
- 11h : questions ouvertes
- 12h : fin de la réunion

**Nous vous attendons nombreux...**

Avenue du 8 mai 1945 - 91152 ETAMPES

## Rencontres entre des Familles et des Soignants au CMP de Savigny-sur-Orge

Samedi 10 décembre 2011, à l'initiative du Docteur Bouzel, psychiatre, chef du secteur G7, plusieurs familles de proches malades ont été reçues au CMP de Savigny-sur-Orge, dans le local du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps partiel (CATTP).

Nous avons été accueillies chaleureusement par le Docteur Bouzel et par l'infirmière; autour d'un café les échanges se sont faits simplement, à bâtons rompus...

Divers sujets et notions ont été abordés :

Les recherches actuelles sur les maladies psychiques et sur les zones du cerveau ; les aspects ou formes de schizophrénie ; le déni de la maladie psychique ; la notion de « normalité » ; la stabilité apparente, fragile de la maladie, les rechutes éventuelles ; la récupération par le malade de certaines de ses capacités, par la répétition ou l'exécution de tâches simples ; la sensibilité au stress, les moyens de s'en protéger ; la remédiation émotionnelle ; la vulnérabilité génétique ; la grossesse d'une malade psychique ; pourrait-on traiter le malade avant même l'écllosion de la première alerte ?

Deux sujets ont été développés en particulier :

-Le rôle de l'entourage familial est très important dans la psychoéducation du malade. Que faire face au malade qui refuse de se soigner ? Ainsi « avoir » le médicament ne suffit pas. Comment inciter le malade à « prendre » régulièrement son médicament ? Bien souvent, sans décider à sa place, les parents font des réajustements... Par la répétition, par l'imprégnation (et de la patience !) on peut l'aider à prendre plus d'autonomie.

-Il est très important que soit établie une relation de confiance entre le psychiatre et la famille du malade. Le Docteur Bouzel insiste sur la nécessité de communication entre la famille et le psychiatre. La santé mentale est l'affaire de tous. Les familles présentes ont tout à fait apprécié cette conclusion !

Cette rencontre très intéressante sera suivie d'autres rencontres. Nous remercions vivement le Docteur Bouzel pour sa disponibilité et ces échanges qui répondent à nos attentes.

## La Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC)

Cette commission a été créée par la loi 2002-303 du 4 mars 2002 et organisée par le décret 2005-213 du 2 mars 2005 dans tous les établissements hospitaliers dans le but de permettre aux usagers d'adresser à tout moment par écrit plainte ou réclamation (hors contentieux) au Président de la CRUQPC.

Elle est composée obligatoirement de :

- un président (le Directeur de l'Etablissement ou son représentant)
- 2 médiateurs médecins (un titulaire, un suppléant)
- 2 médiateurs non médecins (souvent des assistants sociaux, un titulaire, un suppléant)
- 4 représentants des usagers (choisis dans des associations agréées par la Haute Autorité de Santé, ce qui est le cas de l'UNAFAM ; 2 titulaires, 2 suppléants)

A ces membres obligatoires s'ajoutent un certain nombre de membres facultatifs représentant les différentes institutions de l'établissement : Commission Médicale d'Etablissement, Commission du Service de Soins Infirmiers, représentant du Personnel, Conseil de Surveillance, Service de la Qualité et de la Gestion des Risques.

Cette Commission doit se réunir au minimum 4 fois par an dans sa forme plénière et autant de fois que nécessaire dans sa forme restreinte (examen des plaintes et réclamation). Dans sa forme plénière, elle est une force de proposition pour l'amélioration de la qualité de la prise en charge du patient et, à ce titre, elle peut se saisir de n'importe quel sujet visant à ce but. Elle doit rédiger annuellement un rapport faisant état de ses travaux et de ses propositions, rapport qui est présenté aux différentes instances de l'Etablissement.

Il est donc important que les usagers ou leur famille fassent connaître à cette Commission les sujets qui leur semblent devoir être améliorés pour le mieux être de tous. Il leur suffit d'exposer dans une lettre adressée au Directeur de l'Etablissement le motif de leur mécontentement. Selon la nature de la réclamation, le médiateur médecin ou le médiateur non médecin, ou les 2 simultanément rencontreront le plaignant et feront un rapport à la Commission qui essaiera d'apporter une solution au problème. La solution d'un problème individuel permet souvent de prendre conscience d'un problème plus général et peut ainsi concourir à l'amélioration globale de la prise en charge.

**N'hésitez donc pas à vous manifester.**

## Surpoids et diététique

Ce n'est un secret pour personne : certains traitements neuroleptiques entraînent souvent une prise de poids qui conduit le patient à cesser son traitement. Cette analyse a abouti à la mise en place de deux projets conduits par des soignants et Madame CAMPAGNA, diététicienne à l'EPS Barthélémy Durand.

Le premier concerne les patients de l'hôpital de jour de Juvisy-sur-Orge ; c'est un atelier de cuisine diététique dont le but est à la fois de faire prendre conscience des erreurs alimentaires et, à moyen terme, de savoir préparer un repas équilibré chez soi et prendre des repas réguliers en maîtrisant les budgets. Projet limité dans le temps ( une fois par semaine pendant 4 semaines), mais reproductible.

Le second concerne les patients suivis en ambulatoire sur le secteur de Savigny-sur-Orge. Il se déroule au CATTP de Savigny, tous les 15 jours, le lundi après-midi ou de 11h à 14h selon le programme. Il s'agit de sensibiliser les patients sur leur hygiène alimentaire au quotidien en prenant en compte leur traitement et leur budget ; il s'agit aussi de prévenir les risques éventuels d'obésité, conséquence de la pathologie, du manque d'activité physique, de l'ennui, de la solitude ; il s'agit enfin d'aider les patients intéressés à mettre en place des stratégies, des actions adaptées et de les soutenir dans leurs efforts. Ce jour-là, une infirmière sera là pour répondre aux questions des patients ; des ateliers d'élaboration de menus seront mis en place et, certains lundis, la préparation d'un repas. Enfin, 2 fois par an se tiendra une réunion d'échange et d'information autour de la diététique avec Mme CAMPAGNA.

**Deux expériences à suivre !**

## Préparation du Schéma Départemental 2012-2017

Nous avons besoin de vous pour déterminer les besoins à satisfaire.  
Renvoyez nous dès que possible les questionnaires joints, dûment renseignés

### Les permanences d'accueil de l'UNAFAM en Essonne (sauf vacances scolaires et mois d'août)

Pour rencontrer nos bénévoles, prenez rendez-vous,  
téléphonez préalablement au 01 64 46 96 21.

En cas d'absence laissez un message sur le répondeur

**PALAISEAU** 4 rue d'Ardenay

Horaires d'ouverture du siège (hors jours fériés)

<b>Lundi</b>	<b>14 h 30 - 17 h 00</b>
<b>Mardi</b>	<b>14 h 30 - 17 h 00</b>
<b>Mercredi</b>	<b>14 h 30 - 17 h 00</b>
<b>Judi</b>	<b>14 h 30 - 17 h 00</b>
<b>Vendredi</b>	<b>14 h 30 - 17 h 00</b>

#### SAVIGNY-sur-ORGE

4 av. Charles de Gaulle  
Lundi 14h - 16h  
Mercredi 16h - 18h

#### ETAMPES

Maison de l'habitat  
1, rue du Coq  
Mercredi de 10h - 12h

#### EVRY

Centre de santé des  
Epinettes  
allée de la commune  
Vendredi 14h - 16h

#### BALLANCOURT

2, rue de la Mairie  
Sur RV

#### BRETIGNY -sur-ORGE

CCAS 29 rue E. Branly  
Mercredi 10h - 12h

#### MENNECY

CCAS  
avenue de la Jeannotte  
sur RV

#### EPS Barthélémy

Durand ETAMPES  
Av. du 8 Mai 1945 -  
Mercredi 13h30 à 15h30  
accueil en face du bureau  
des admissions

#### LES ULIS

Centre municipal de santé  
3 rue du Maine

oooooooooooooooo

Une psychologue peut recevoir les familles,  
sur rendez-vous, à Palaiseau

La représentation institutionnelle de l'Unafam en Essonne

- \* Conseil Départemental Consultatif pour les Personnes Handicapées (CDCPH)  
-> J. C. MATHA
- \* Conférence de Territoire (CT)  
-> J. RAMEL
- \* MDPH de l'Essonne:
  - Commission Exécutive  
-> Ph. HARGOUS
  - Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)  
-> M. HUILIZEN
- \* Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP)  
-> D. PRIOLET
- \* Conseil de surveillance et/ou CRUQPC :
  - Hôpital B. Durand à Etampes  
-> J.C. MATHA - J. RAMEL
  - Hôpital Sud Francilien  
-> A. DELPY
  - Hôpital d'Orsay  
-> C. LOOTENS
  - Hôpital F. Manhès à Fleury-Mérogis  
-> Y. FOUQUET - P. BREMARD
  - Hôpital de Longjumeau  
-> A. GENEST
  - Hôpital de Juvisy  
-> . P. BREMARD
  - Clinique Bel air de Crosne  
-> P. ROYAUTÉ / P. BREMARD
  - Clinique de l'Isle de Crosne  
-> J.C. MATHA
  - Clinique Château de Villebouzin de Longpont-sur-Orge  
-> P. BREMARD / M. AUGOYARD
  - Clinique de l'Abbaye de Viry-Chatillon  
-> P. BREMARD / M. AUGOYARD
- \* Conseil d'administration UDAF  
-> P. BREMARD et J.C. MATHA
- \* Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
-> M. HUILIZEN et C. LOOTENS

### U.N.A.F.A.M. Délégation de l'Essonne

Le bureau se réunit chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois à 17h au siège,  
4 rue d'Ardenay - PALAISEAU.

Les bénévoles responsables d'une activité ou d'une représentation  
sont plus spécialement invités à y participer, ainsi que les adhérents  
qui souhaitent y intervenir.

Président délégué: Denys PRIOLET

Vice-Présidents : Jean LEFEVRE

J.C. MATHA

Secrétaire : Christine LAMBLIN

Trésorier : Jean LEFEVRE

Membres : Ph. HARGOUS - J. DYBAL